

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Marie Lise LHOMET à Bernard TENAILLON, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER et Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 19 janvier | Le 19 janvier | En exercice | 41 |
| | | Présents | 29 |
| | | Votants | 35 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard TENAILLON est désignée.

2017-01-05 Sollicitation de la DETR 2017 pour la mise en séparatif de l'assainissement du quartier du collège à Delle
Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

La commune de Delle est raccordée à la station d'épuration de Grandvillars. Le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire. Dans le cadre de l'étude diagnostic et de la modélisation hydraulique réalisées en 2014, un certain nombre de secteurs problématiques du réseau ont été mis en évidence. La présence de forte quantité d'eaux parasites et d'eaux pluviales a

Envoyé en préfecture le 30/01/2017

Reçu en préfecture le 30/01/2017

Affiché le

ID : 990-249000241-20170126-2017_01_05-DE

été signalée. Parmi les solutions préconisées, la mise en séparatif de certains quartiers est proposée, dont celui du collège, qui dispose déjà d'un grand lotissement en séparatif.

La réhabilitation de ces réseaux est basée sur les objectifs principaux suivants :

- séparer les eaux usées et les eaux pluviales,
- supprimer les eaux parasites s'infiltrant dans les réseaux,
- améliorer la collecte des eaux usées.

Les travaux permettront de fiabiliser la collecte, d'obtenir une étanchéité du réseau et de diriger les eaux pluviales au milieu naturel.

Les travaux se situeront sur le quartier du collège : rues de Verdun, de la Paix et Sœur Nelly.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De solliciter une aide financière au titre de la DETR 2017, d'un montant de 100 000 euros ;**
- **D'adopter l'opération qui s'élève à 520 000 euros HT ;**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :**

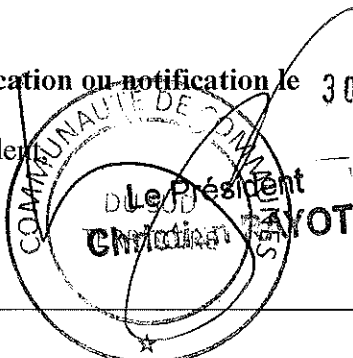
| Dépenses HT estimées | | Recettes HT estimées | |
|--------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Réseau d'assainissement | 480 000,00 € | État DETR 2017 | 100 000,00 € |
| Contrôle extérieur | 10 000,00 € | Agence de l'eau (30 %) | 156 000,00 € |
| Maîtrise d'œuvre / topographie | 20 000,00 € | Autofinancement (CCST) | 264 000,00 € |
| Imprévus | 10 000,00 € | | |
| Total dépenses | 520 000,00 € | Total recettes | 520 000,00 € |

- **D'indiquer un commencement d'exécution en septembre 2017 pour une durée de 6 mois,**
- **D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 30 JAN. 2017

Le Président



Le Président,

